CSTB
le futur en construction

ORGANISME NOTIFIE n°0679

Autorisé et notifié conformément à l'article 10 de la directive 89/106/EEC du Conseil, du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres concernant les produits de construction.

Certificat du contrôle de production en usine 0679-CPD-0265

(Version originale en langue française)

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le produit de construction :

Dalles alvéolées en béton armé
Hollow-core concrete slabs *

* La liste des modèles ou dalles figure dans les documents d'accompagnement des fournitures établis par le fabricant (catalogue, plan de calpinage, note de calcul…). Elle est surveillée par le CSTB lors des audits de suivi.

mis sur le marché de la zone économique européenne par :

VEODAL
Route Nationale 41
62113 SAILLY LA BOURSE
FRANCE

et fabriqué dans l'usine :

VEODAL - Route Nationale 41 - 62113 SAILLY LA BOURSE - FRANCE

fut soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit, est soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine selon un plan d'essais prescrits et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique de référence :

NF EN 1168 : 2005

sont appliquées.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration de conformité du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 16 juillet 2007 *et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au* 16 juillet 2012.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 16 juillet 2007

Hervé BERRIER,
Directeur Technique du CSTB